Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Recu en préfecture le 27/02/2024

Publié le



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 22 FEVRIER 2024

Nombre en exercice : 31 Nombre de présents : 26 Nombre de votants : 27

Convocation du 13.02.2024 Affichage du 13.02.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de Bubertré suite à la convocation du 13.02.2024, affichée le treize février 2024.

Etaient présents: M BAILLIF Christian, M BLOTTIERE Philippe, M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme BRAULT Roselyne, Mme CHAMARET Stéphanie, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, Mme LEROY Celine, LE SECQ Emmanuel, M MANNOURY César, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POULLAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, M VIANDIER Marcel.

<u>Etaient absents-excusés</u>: Mme BERGER Frédérique, M DESCHAMPS Michel, M GUEUGNON Jean-Edouard, M GUILLET Denis (donne pouvoir à M COUDRAY Pascal), Mme SAUVANEIX Alexandra.

<u>Assistait également</u> : M. LAMPERIERE Frédéric DGS, Mme HEROUIN Sandrine, Mme OREART Patricia, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur GUYOT Philippe est nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024.02.050 SUBVENTION OPAH : MME BEAUDOIRE

Vu la délibération n° 2018.06.204 du Conseil communautaire de 28 juin 2018 concernant l'approbation et la signature de la convention OPAH 2019-2021,

Vu l'inscription au Budget Principal 2023 des crédits nécessaires,

Vu la fiche de synthèse OPAH, constituant la demande de financement, transmise le 25 janvier 2024 par les services du PETR du Perche Ornais en charge du suivi et de l'instruction des dossiers OPAH,

Considérant que dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire, les Communautés de Communes soutiennent les travaux de rénovation énergétique ainsi que les travaux lourds, conformément à la convention signée avec l'ANAH.

Dans ce contexte, le dossier de demande de subvention pour les travaux de rénovation énergétique du ménage suivant est à l'ordre du jour :

NOM Prénom	Commune	Revenus du ménage	Gain énergétique	Eco- matériaux	Montant HT des travaux	Montant subvention CDC demandée
BEAUDOIRE Céline	Tourouvre au Perche	Très Modeste	43%	Oui	38 770.18€	1 000 €

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le



ID: 061-200068856-20240222-2024_02_050-DE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter la demande de subvention telle que présentée ci-dessus,
- D'attribuer une subvention d'un montant de 1 000 € pour ce projet au profit de Mme BEAUDOIRE Céline.

Pour extrait certifié conforme

Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le Et publication du Le Président, Emmanuel LE SECQ

COMMUNAUTÉ de COMMUNE

61290 LONGNY-LES-VILLAGES